

DEPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE BÉZU SAINT ÉLOI

Route de Neaufles

Lieux dit du "Pont aux Clères"

Résidence : " Domaine Saint-Éloi "

PLAN DE VENTE DU LOT N°21

Parcelle section H n°...

Permis d'aménager
Réf. : PA 27067 17 A0001
Surface de plancher
235 m²



Echelle : 1/250 ème

LEGENDE PROJET :

- zone en enrobé
- zone en enrobé en circulation mixte sur au moins 2 m de large
- noies et espaces verts
- Embranchement non constructible (diamètres (provisoire à choisir) (aménagé par les acquéreurs) *Asp accès des lots: 25°, 30°, 45°, 50°, 55°, 60°, 65°, 70°, 75°, 80°, 85°, 90°, 95°, 100°
- Embranchement libre au droit de la voirie nouvelle (selon les emplacements réservés ou branchements des réseaux et aux espaces verts)

LEGENDE IMPLANTATION :

- Axe de balise principal centrale (non imposé)
- Zone constructible
- Zone constructible si la construction est définie en limite de propriété
- Servitude de passage des réseaux EU et EP

LEGENDE RESEAUX** :

- Repart de branchement
- Hydrom 30/33 (lampon béton)
- Chimieau
- Coffret de comptage électrique
- Boite de branchement des eaux usées
- Arrière projet
- Grille de surverse avec déclapement en P150
- Regard de visite EU Ø 1000
- Eclairage public
- Attiluce projet

LEGENDE :

- scotch
- limite de propriété et de division
- bordure
- référence cadastrale
- application cadastrale
- clôture
- borne nouvelle
- borne ancienne
- piquet
- Cote altimétrique (le nivellement est la topographie du terrain AVANT travaux)
- Changement de niveau (le nivellement est la topographie du terrain AVANT travaux)
- Équipement de voirie
- Équipement de voirie

LEGENDE PROJET :

- Massifs de plantes vivaces rustiques à la charge de l'aménageur
- Massifs de plantes vivaces rustiques à la charge de l'aménageur
- Plantations sur bache tissée
- Plantation arbre de haui-jel à la charge de l'aménageur
- Plantation arbre de haui-jel à la charge des acquéreurs (il devra être planté à 2,5 m de l'alignement avec la voirie)
- Halle paysagère à planter par les acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur de leur propriété, au droit des vannes et espaces communs (cf PA, 10 et notice paysagère)
- Halle champignon d'espèces locales à planter par les acquéreurs, au droit des vannes et espaces communs (cf PA, 10 et notice paysagère). Pour les lots 12 à 20 la plantation d'une halle est facultative si elle n'est pas déjà une.

LEGENDE RESEAUX** :

- Repart de branchement
- Hydrom 30/33 (lampon béton)
- Chimieau
- Coffret de comptage électrique
- Boite de branchement des eaux usées
- Arrière projet
- Grille de surverse avec déclapement en P150
- Regard de visite EU Ø 1000
- Eclairage public
- Attiluce projet

LEGENDE :

- scotch
- limite de propriété et de division
- bordure
- référence cadastrale
- application cadastrale
- clôture
- borne nouvelle
- borne ancienne
- piquet
- Cote altimétrique (le nivellement est la topographie du terrain AVANT travaux)
- Changement de niveau (le nivellement est la topographie du terrain AVANT travaux)
- Équipement de voirie
- Équipement de voirie

** Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.

Maître d'ouvrage

ALTITUDE LOTISSEMENT
Immeuble Margelin III
509, Centre Aille - Route de Neuchâteau
76200/SNEAUVILLE
☎ 02.76.51.05.20

Géomètre-Expert

AGÉOSE
Géomètre-expert
Voie du Futur
89322
27200 LAULDE NEUL-CEUX
☎ 02.32.40.03.13

INDICE	MODIFICATIONS	Date
A	Plan provisoire : - En attente des nouvelles références cadastrales, - Les cotes et superficies sont données à titre indicatif en l'attente des accords sur limites.	12/12/2017

Dossier n° 160925

160925.dwg